

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 08/03/2016

Communiqué de presse

Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant 2016 (ADMCA)

La campagne de demande d'Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant (ADMCA) est ouverte. Les demandes doivent être déposées au plus tard le **15 juin 2016**. Après cette date une pénalité de 1% sera appliquée par jour ouvré pour tous dossiers déposés entre le 16 juin et le 10 juillet 2016.

Les éleveurs ayant bénéficié de l'aide en 2015 doivent effectuer leur demande par internet en se connectant sur le site TelePAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) à l'aide de leur numéro PACAGE et de leur mot de passe ou de leur code TélÉPAC 2015. Vous pourrez télédéclarer :

- la demande ADMCA ;
- le bordereau de localisation des animaux. Il doit impérativement être rempli dans les cas suivants :
 - si vous n'avez pas effectué de déclaration de surfaces en 2015,
 - si, pendant la période de détention, les animaux se trouvent (même temporairement) sur un îlot non déclaré sur la dernière déclaration de surfaces.

- le bordereau de perte (en cas de perte d'animaux durant la période de détention obligatoire)

Les bovins potentiellement éligibles seront ceux dont les notifications d'entrée et de sortie auront été effectuées auprès de l'Établissement de l'Élevage **dans le délai réglementaire de sept jours calendaires**.

Attention : la déclaration des effectifs d'animaux remplie lors de la déclaration de surfaces n'est pas une demande ADMCA.

Les **nouveaux demandeurs doivent se rapprocher de la DAAF** munis des pièces suivantes : copie de la carte nationale d'identité recto-verso, justificatif d'adresse, numéro de détenteur, un relevé d'identité bancaire.

La DAAF assurera une permanence à la Chambre d'Agriculture tous les lundis du 2 mai au 6 juin 2016 de 8 h 30 à 13 h 00.

Contact DAAF : Jocelyne OPTALY - 0596 71 21 01

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1